

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01870
Numéro SIREN : 347 999 500
Nom ou dénomination : A.R.I.C.E.

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 75415

*Copie certifiée conforme
par le Président
Boufford*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	46 945	46 945	0	0			
	Fonds commercial (1)	945 667	691 544	254 123	338 836	84 713	25.00	
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	287 519	265 557	21 962	15 032	6 930	46.10	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	660 268		660 268	660 268				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	12 708		12 708	12 708				
Total II	1 953 107	1 004 046	949 060	1 026 844	77 783	7.57		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	2 791		2 791	2 791			
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	935 419	186 022	749 397	610 300	139 098	22.79	
	Autres créances	43 894		43 894	144 015	100 120	69.52	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	56 703	443 297	781.79		
Disponibilités	348 148		348 148	897 279	549 131	61.20		
Charges constatées d'avance (3)	43 703		43 703	71 863	28 159	39.19		
Total III	1 873 955	186 022	1 687 934	1 782 950	95 016	5.33		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 827 062	1 190 068	2 636 994	2 809 793	172 799	6.15		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 281 820)	281 820		281 820			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 338		12 338			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	28 182		28 182			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	646 728		518 043		128 685	24.84
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	332 881		128 685		204 196	158.68
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 301 948		969 067		332 881	34.35	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	10 767				10 767	
	Total III	10 767				10 767	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	487 136		657 310		170 175	25.89
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	229 683		223 193		6 490	2.91
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	221 170		624 767		403 597	64.60
	Dettes fiscales et sociales	261 228		210 453		50 775	24.13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	7 051		4 377		2 675	61.11	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	118 012		120 627		2 615	2.17
	Total IV	1 324 279		1 840 726		516 447	28.06
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 636 994		2 809 793		172 799	6.15

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

990 418 1 341 016



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 316 365	174 465	2 490 830	2 204 464		286 367	12.99
Chiffre d'affaires NET	2 316 365	174 465	2 490 830	2 204 464		286 367	12.99
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			6 000	8 000		2 000	25.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			49 604	144 178		94 574	65.60
Autres produits			225	66		159	239.92
Total des Produits d'exploitation (I)			2 546 659	2 356 708		189 951	8.06
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 398 366	1 364 244		34 121	2.50
Impôts, taxes et versements assimilés			22 645	22 867		222	0.97
Salaires et traitements			366 943	363 735		3 208	0.88
Charges sociales			127 321	126 254		1 067	0.85
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 000	103 776		10 776	10.38
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			42 190	101 094		58 904	58.27
Dotations aux provisions			10 767			10 767	
Autres charges			101 042	93 440		7 602	8.14
Total des Charges d'exploitation (II)			2 162 273	2 175 410		13 137	0.60
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			384 386	181 298		203 088	112.02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

8 726



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	56 399		250		56 149	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	25 257				25 257	
Total V	81 656		250		81 406	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	20 158		5 860		14 298	243.99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	20 158		5 860		14 298	243.99
2. Résultat financier (V-VI)	61 498		5 610		67 107	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	445 883		175 688		270 195	153.79
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	638		52		587	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			222 995		222 995	100.00
Total VII	638		223 047		222 408	99.71
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	386		191 848		191 462	99.80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			17 000		17 000	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	386		208 848		208 462	99.82
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	252		14 199		13 946	98.22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	113 255		61 202		52 053	85.05
Total des produits (I+III+V+VII)	2 628 953		2 580 005		48 948	1.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 296 072		2 451 320		155 248	6.33
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	332 881		128 685		204 196	61.38

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

3 113 4 059
CABINET ARICE



SAS ARICE

64 RUE DU ROCHER

75008 PARIS

ANNEXE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

CABINET ARICE

64 rue Rocher

75008 PARIS

01 42 60 27 27



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Fonds commercial	8
Autres immobilisations incorporelles	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des matières et marchandises	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	13
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	14

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	992 612		
Installations générales agencements aménagements divers	84 326		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	204 221		15 217
TOTAL	288 547		15 217
Autres participations	660 268		
Prêts, autres immobilisations financières	12 708		
TOTAL	672 976		
TOTAL GENERAL	1 954 135		15 217

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			992 612	992 612
TOTAL			992 612	992 612
Installations générales agencements aménagements divers			84 326	84 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 245	203 193	203 193
TOTAL		16 245	287 519	287 519
Autres participations			660 268	660 268
Prêts, autres immobilisations financières			12 708	12 708
TOTAL			672 976	672 976
TOTAL GENERAL		16 245	1 953 107	1 953 107

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		84 713		639 936
TOTAL	555 223	84 713		639 936
Installations générales agencements aménagements divers	84 310	16		84 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	189 205	8 271	16 245	181 231
TOTAL	273 515	8 287	16 245	265 557
TOTAL GENERAL	828 738	93 000	16 245	905 493

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	84 713				
TOTAL	84 713				
Instal.générales agenc.aménag.divers	16				
Matériel de bureau informatique mobilier		8 271			
TOTAL	16	8 271			
TOTAL GENERAL	84 729	8 271			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		10 767			10 767
TOTAL		10 767			10 767

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	98 553				98 553
Sur comptes clients	193 134	42 190	49 303		186 022
TOTAL	291 687	42 190	49 303		284 575
TOTAL GENERAL	291 687	52 957	49 303		295 342
Dont dotations et reprises d'exploitation		52 957	49 303		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 708		12 708
Clients douteux ou litigieux	221 618	221 618	
Autres créances clients	713 801	713 801	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 122	36 122	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 724	2 724	
Groupe et associés	4 339	4 339	
Débiteurs divers	710	710	
Charges constatées d'avance	43 703	43 703	
TOTAL	1 035 725	1 023 017	12 708

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	76	76		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	487 060	166 998	320 062	
Emprunts et dettes financières divers	13 800			13 800
Fournisseurs et comptes rattachés	221 170	221 170		
Personnel et comptes rattachés	16 653	16 653		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 447	24 447		
Impôts sur les bénéfices	55 511	55 511		
Taxe sur la valeur ajoutée	158 622	158 622		
Autres impôts taxes et assimilés	5 996	5 996		
Groupe et associés	215 883	215 883		
Autres dettes	7 051	7 051		
Produits constatés d'avance	118 012	118 012		
TOTAL	1 324 280	990 418	320 062	13 800
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 150			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	170 146			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	20.0000	14 091			14 091

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit présent client EC	189 951			189 951	
Droit présent client EC	125 715			125 715	
Droit présent client EC	630 000			630 000	
Total	945 666			945 666	

Conformément à l'article 214-3 du PCG modifié par le règlement ANC 2015-06, les droits de présentation à la clientèle ont été amortis sur 10 ans à hauteur de 88 113€.

Le droit de présentation de la clientèle de 125 715€ avait donné lieu au 30/09/2016 à des tests de dépréciation qui avaient conduit à constater une dépréciation calculée par application des flux de trésorerie futurs (DCF) actualisés au taux de 10% sur une durée de 6 ans. L'amortissement opéré à partir du 01/10/2016 a été déterminé sur la base de la valeur nette de dépréciation, soit 27 162€.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis selon les taux suivants :

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	46 945	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de fournitures a été apprécié de façon normative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	56 908
Disponibilités	10 086
Total	66 995

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 036
Dettes fiscales et sociales	27 769
Autres dettes	5
Total	76 886

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	43 703
Total	43 703
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	118 012
Total	118 012



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Missions légales	398 060
Missions contractuelles	1 806 404
Total	2 204 464

Répartition par secteur géographique	Montant
France Métropolitaine	2 033 472
Outre-Mer et hors CEE	170 992
Total	2 204 464

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	9
Total	9

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	20 158	81 656
Dont entreprises liées	16 251	45 054

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 485 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 485€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice pour tenir compte de la probabilité de verser une indemnité de départ due à une salariée dans moins de 5 ans. L'indemnité a été calculée en application de la convention collective.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	10 767
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		10 767

Hypothèses de calculs retenues

1/2 mois du dernier salaire mensuel à partir de 5 ans d'ancienneté et 1/10 de mois par année complète d'ancienneté supplémentaire à partir de la 6ème année

Estimation opérée pour les salariés de plus de 55 ans.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			10 767



ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- indemnité de départ en retraite	10 767
Total des allègements	10 767

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AUDIT ET CONSEILS ASSOCIES	457 936	100.00	27 981
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			



ARICE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 281 820 €
64, rue du Rocher 75008 Paris
RCS : Paris B 347 999 500

**EXTRAIT
PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES
DU 29 MARS 2024**

Deuxième résolution : affectation du résultat.

Les associés, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se soldent par un bénéfice de 332 881 euros, décident de procéder à une distribution de dividendes de 100 000€ et d'affecter 232 881€ au compte « report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 11 juin 2024.

Les associés prennent acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le président
David BENFREDJ



ARICE
64, rue du Rocher

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARICE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur

la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mars 2024

Le Commissaire aux comptes

SECOFI AUDIT



Laurent MENAGER